



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION n° : 2023/89

Réunion du 27 novembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD

Date de convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 20/11/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22 23

Votants : 25 26

*Excuse matérielle
le maire,
Yann DUGARD*

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

Objet : Demande de subventions pour des travaux de restauration de murs et toitures 2024

Vu l'éligibilité de la ville de Vouziers à l'aide de la Région Grand Est concernant la reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes ainsi qu'à la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR ;

Vu la proposition de la commission « urbanisme – travaux » du 03/11/2023 de réaliser des travaux de restauration de couverture rue Désirée Gueillot et de restauration du muret devant l'ancienne école de Blaise ;

Vu le chiffrage d'avant-projet des travaux,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes			
Opérations	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Couverture Désamiantage 82 et 84 rue Désiré Gueulliot	35 768,00 €	Etat	Région	50%	19 744,00 €
Mur Blaise	3 720,00 €		DETR	30%	11 846,40 €
TOTAL HT	39 488,00 €	TOTAL subventions		80,00%	31 590,40 €
		Reste à charge sur le HT		20,00%	7 897,60 €
TVA (base 20%)	7 897,60 €	FCTVA			7 773,13 €
		Reste à charge après application du FCTVA			124,47 €
TOTAL TTC	47 385,60 €	TOTAL TTC		100,00%	47 385,60 €

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est et de l'Etat (DETR), et de tout financeur pouvant mobiliser un dispositif au regard du projet concerné
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

M. Eric HUET

